

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe Entreprises

Le constat est là : les risques liés au climat, au cyber et à la pandémie sont de plus en plus fréquents et peuvent mettre en difficulté des secteurs entiers de l'économie dans une logique d'intrication. Face à cette évolution, les questions se posent du seuil d'innassurabilité de ce type de risque, du rôle des différents acteurs du système assurantiel et de l'Etat. L'ambition portée par cet avis, loin d'un énième rapport sur la technique assurantielle, est bien de susciter la prise de conscience d'enjeux existentiels pour tous, citoyens comme entreprises.

L'avis propose un changement de paradigme s'agissant tant des politiques publiques que des mécanismes assurantiers. Il décline une réponse pragmatique reposant sur trois piliers : mieux connaître le risque, le prévenir et mieux l'indemniser. L'idée majeure est d'être en amont de la survenance des sinistres et de ne pas se contenter de l'existant. Le groupe Entreprises partage la conviction qu'il faut développer une meilleure acculturation au risque. A cet égard, de nombreux acteurs (assureurs, entreprises, informaticiens et organisations professionnelles) constituent un levier important pour sensibiliser et former les salariés sur les risques climatiques, sanitaires et cyber.

Pour autant, il faut décliner au niveau des politiques publiques, la prévention et le management du risque. Pour atteindre cet objectif, l'avis préconise de sortir d'une gestion en silos des risques assurantiers, en créant au plus haut niveau de l'Etat une autorité politique, de plein exercice chargée de la prévention et de la gestion des risques majeurs. Cette task force permettrait à tous les acteurs de travailler avec plus d'efficacité et de synergie et d'apporter des réponses mieux coordonnées.

Concernant le financement de l'assurance de ces risques, il convient de réfléchir à de nouveaux modes d'investissement avec la recherche d'un équilibre entre soutenabilité, mutualisation et solidarité et d'éviter les écueils : par exemple, le fléchage des investissements vers le green doit s'inscrire dans le temps long car une décarbonation trop brutale des portefeuilles aurait des effets de marché déstabilisants et l'efficacité de la fiscalité dans ce domaine doit être évaluée en fonction des circonstances et des objectifs. De nombreux outils peuvent faire évoluer le comportement des acteurs. Les dépenses liées à la prévention des risques climatiques et cyber des entreprises, privées comme publiques, et plus encore les petites structures, devraient être comptabilisées comme des investissements pouvant faire l'objet de suramortissement comptable ou de crédit d'impôt selon les cas. Cela pourrait concerner les investissements matériels comme immatériels (numérique, formations). Le groupe Entreprises soutient également la préconisation permettant de favoriser la réalisation et la capitalisation de provisions afin de pallier les conséquences d'événements majeurs en termes de pertes d'exploitation sans dommage.

Cet avis fait également œuvre de clarification et de pédagogie en rappelant que le lien assuré/assureur est avant tout une relation contractuelle, dont le contour est défini par le contrat et que, par conséquent, le mécanisme assurantiel ne doit pas être rendu obligatoire. L'avis alerte sur l'impréparation de tous face au risque cyber. C'est particulièrement vrai pour les TPE et PME qui ont plus de difficultés à gérer ce type de risque. L'avis propose ainsi, pour celles qui le souhaitent, la création d'un contrat socle, lisible et compréhensible par les assurés avec des garanties accessibles, sans toutefois bien sûr déprécier le mécanisme assurantiel.

Enfin, le groupe Entreprises salue la contribution très riche de la délégation aux Outre-mer dont les particularismes en matière d'assurance doivent être pris en compte.

En remerciant les rapporteurs pour l'ambition de leurs travaux qui vise à construire une dynamique nouvelle, le groupe Entreprises a voté cet avis.